



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 63062

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur la situation des travailleurs immigrés parvenus à la retraite en France. Un avis du Haut Conseil à l'intégration (HCI) a été remis au Premier ministre le 17 mars 2005 sur ce sujet. Il souligne notamment les difficultés auxquelles sont confrontés ces retraités : isolement social, illettrisme, précarité, pathologies spécifiques. Il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner aux recommandations formulées par le HCI à destination des pouvoirs publics.

Texte de la réponse

La question du vieillissement de la population immigrée résidant en France connaît aujourd'hui une acuité particulière avec la prise de conscience du vieillissement général de la population. Au dernier recensement de 1999, on comptait en France, 3,25 millions d'étrangers, dont 537 000 âgés de plus de soixante ans. Saisi par le Premier ministre, le Haut Conseil à l'intégration (HCI) a remis le 17 mars 2005 un avis sur la situation sociale des travailleurs immigrés âgés, aujourd'hui retraités, qui continuent à vivre en France. Le HCI a souligné les difficultés spécifiques que rencontrent les vieux travailleurs migrants pour obtenir leur pension de retraite, être accueillis dans des logements adaptés à leur état, accéder aux soins et aux services à destination des personnes âgées et bénéficier de prestations de droit commun telles que l'allocation personnalisée d'autonomie. Le HCI considère que les travailleurs immigrés âgés, aujourd'hui retraités, qui continuent à vivre en France doivent avoir effectivement accès aux politiques sociales de droit commun. Il propose notamment que la CNAVTS développe des services spécialisés d'information et d'aide, que l'obligation de résidence pour l'obtention du minimum-vieillesse soit harmonisée entre caisses, que les critères d'octroi de l'aide personnalisée au logement (APL) soient assouplis, que les titulaires de la carte de retraité puissent bénéficier du remboursement de soins dans leur pays d'origine et que des structures de proximité à vocation culturelle tels que les cafés sociaux soient mises en place. À la suite de ce rapport, la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion et la secrétaire d'État chargée des personnes âgées ont chargé trois personnalités : Mme Christiane Martel, présidente honoraire de l'Union nationale des associations de soins et services à domicile (UNASSAD) ; le docteur Anne Févotte, gériatre-conseil de la Société nationale de construction pour les travailleurs (Sonacotra) et M. Yassine Chaïb, directeur régional du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) de Picardie, d'une mission visant à faire des propositions concrètes s'appuyant notamment sur les préconisations du HCI. Dès la fin du mois de juin 2005 ces personnalités doivent remettre un rapport d'étape. Le rapport définitif, prévu fin septembre, présentera les préconisations sur lesquelles se fondera le Gouvernement pour déterminer de nouvelles priorités d'actions au bénéfice de ces populations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63062

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3989

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7080